

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

BUREAU DU COMPTABLE DES TERRES FÉDÉRALES,

OTTAWA, 28 novembre 1882.

CHER MONSIEUR,—Je vous envoie les comptes de crédits des terres fédérales pour l'exercice terminé le 30 juin 1882, accompagnés des explications suivantes de la différence entre la dépense et ces crédits :

Compte du capital.

a. Le solde de \$3,436.27 du crédit affecté aux arpentages est dû à ce que ces derniers ont été retardés par les crues du printemps.

Compte du fonds consolidé.

b. L'excédant de dépense (\$479.30) est dû à l'augmentation des affaires des agences des terres et forêts.

c. Le solde de \$1,909.50 est dû à ce que les comptes pour cartes n'ont pas été reçus avant le 30 juin.

d. Le département n'a aucun contrôle sur l'emploi de ce crédit.

e. Le solde est dû à ce que, vu les crues du printemps, on a retardé l'engagement des guides.

f. Les services du juge en chef Wood n'étaient plus nécessaires après la nomination du commissaire des terres fédérales; c'est à cela qu'est dû le solde de \$428.57.

g. Le solde de \$309.08 est dû à ce que les dépenses contingentes de la commission n'ont pas été payées avant le 30 juin 1882.

h. Les circonstances n'ont pas permis l'exécution complète de ce service.

Votre obéissant serviteur,

A. RUSSELL,

Pour le sous-ministre de l'intérieur.

A M. J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.

OTTAWA, 27 mars 1882.

MONSIEUR,—Dans le compte de M. Aldous, l'item de ses frais de subsistance embrasse tout le temps de son service, tandis que dans l'item de ses frais de route figurent ses dépenses aux hôtels et pour repas, lesquelles se montent à \$21.75. Je remarque aussi que pour ses frais de subsistance il lui est alloué 60 cts. par jour au lieu du taux ordinaire de 50 cts.

J'inclus ici le compte et je vous prie de me le renvoyer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. L. McDOUGALL,

Auditeur général.

A M. LINDSAY RUSSELL,
Sous-ministre de l'intérieur,
Ottawa.

OTTAWA, 18 avril 1882.

MONSIEUR,—En réponse aux observations de votre lettre du 27 du mois dernier, au sujet des comptes d'arpentage, j'ai l'honneur de vous dire que les \$4.80 pour les frais de subsistance de M. Aldous, pendant six jours, ont été portés à son compte pour arpentages en 1881.

Si, pour frais de subsistance, 60 au lieu de 50 cts. par jour lui sont alloués, c'est parce que c'est à une grande distance de Winnipeg qu'il travaille aux arpentages.

Avec la présente les comptes en question vous sont renvoyés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

LINDSAY RUSSELL,

Sous-ministre de l'intérieur.

A M. J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.